

SOMMAIRE

- **ONE CREATION opère une nouvelle augmentation dans le capital de KKB.**

Un investissement en totale adéquation avec la philosophie de la coopérative à savoir un réel impact positif sur l'environnement, une protection locale de la biodiversité et un engagement actionnarial accessible à la coopérative.
(lire l'article ci-contre)

DANS CE NUMÉRO

La coopérative en un clin d'œil 2

Pourquoi devenir associé? 2

Prises de participations 2

Valorisation d'une part 3

ONE CREATION: Valoriser par la diversification 3

ONE CREATION opère une nouvelle augmentation dans le capital de KKB

Vevey, le 8 juillet 2014 - ONE CREATION a opéré en juin dernier une nouvelle augmentation d'une valeur de CHF 150'000.- dans le capital de KKB, société cotée à la bourse de Berne. Cette dernière participation vient compléter le premier investissement de la coopérative effectué en juin 2013 d'une valeur de CHF 100'000.

Cette action démontre le soutien que porte la coopération au développement d'entreprise qui intègre l'environnement dans le développement économique industriel.

Une augmentation de capital pour soutenir sa stratégie de diversification régionale

Cette nouvelle action lancée par KKB lui permettra de financer des investissements dans des microcentrales en Suisse et dans les autres pays européens retenus.

En effet, la société conduit une stratégie de diversification régionale. Actuellement active en France et en Suisse, elle étend ses activités en Allemagne, en Italie et en Norvège. D'un point de vue des technologies, elle a pour objectif d'accroître l'énergie éolienne à 43% d'ici à 2017 (21% en 2013) et de diminuer sa concentration dans le domaine hydraulique. Par ailleurs, la société s'est fixée pour objectif d'atteindre 300 MW de puissance installée à l'horizon 2020 et ainsi de devenir un exploitant leader de centrales de production d'électricité en Europe.

Un chiffre d'affaires en augmentation de 60%

En 2013, la société a versé un dividende de 2.5%. Son chiffre d'affaires a fait un bond de 60% pour atteindre CHF 11.1 millions. L'EBIT a cru de 68% et le bénéfice a lui progressé de 77%. Cette augmentation de capital est conforme à l'orientation stra-

tégique qui vise à diversifier le portefeuille et augmenter son chiffre d'affaires.

Un investissement en ligne avec la philosophie de ONE CREATION

La Direction de ONE CREATION se réjouit de ce nouvel investissement dans cette société qui est totalement en ligne avec la philosophie de la coopérative à savoir un réel impact positif sur l'environnement, une protection locale de la biodiversité et un engagement actionnarial accessible à la coopérative.

(suite en page 4)

Photo: ci-après KKB - Barrage Pradeaux-Grandrif Birseck Hydro SAS - Auvergne (F)





La coopérative en un clin d'œil

Date de lancement
Juin 2010

Siège
Vevey, Suisse

Structure juridique
Coopérative de droit suisse

Prises de participations
Globales, diversifiées, multi-sectorielles

Horizon de développement
Long terme

Valeur nominale/part sociale
CHF 10'000.-

Souscription
Quotidienne (+3% timbre fédéral et frais)

Capital social
Non limité

Modèle de prises de participations
Coté: bottom-up
Private Equity: fondamental

Ses associés
Institutions de prévoyance de droit public et de droit privé, personnes morales et physiques, associations

1 investissement
= 1 voix à l'Assemblée

générale

Direction
CONINCO Explorers in finance SA

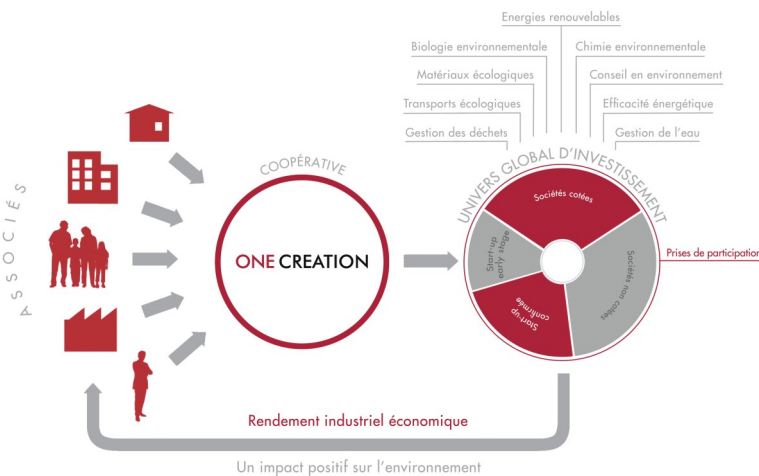
Agence de notation extra-financière pour les titres cotés
oekom research AG

Banque commerciale
Credit Suisse

Banque dépositaire
Pictet & Cie

Une opportunité d'investir dans des sociétés offrant une croissance durable responsable, ainsi que de soutenir l'activité économique tout en construisant sur la durée un revenu récurrent.

Prises de participations



Une opportunité, pour qui?
Sociétés commerciales
Personnes privées
Régimes de retraites
Collectivités publiques
Fondations de bienfaisance et de famille
Associations

Pourquoi devenir associé?

1. Avoir un rendement économique croissant récurrent.
2. Obtenir un capital stable à moyen et long termes.
3. Allier objectifs financiers et convictions éthiques.
4. Prendre des participations diversifiées.
5. Participer à l'essor d'entreprises de pointe non accessibles en bourse.
6. Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques.
7. Être un acteur de l'évolution positive des critères environnementaux.
8. Avoir plus qu'un droit de vote en tant qu'associé : partager ses idées, émettre des propositions, etc.
9. Devenir un investisseur engagé grâce au « label » ONE CREATION.

Valorisation d'une part au 30.06.2014

30.06.2014	CHF
Estimation valeur comptable d'une part	10'000.00
Bénéfice avant impôt par part	3.83
Estimation valeur de liquidation d'une part	12'352.15
Nombre de parts	807.00
Réserve constituée	1'895'094.84

reconnu tel, doit rester détenteur en tout temps d'une part so-

Conformément à l'article 6 des statuts : « La société coopérative émet, sur souscription et après entière libération, des parts sociales de CHF 10'000.- chacune. La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale

de la part sociale. La société peut émettre, aux mêmes conditions, de nouvelles parts sociales en tout temps. Les parts sociales sont inscrites au registre des associés tenu par le Conseil d'administration. Tout associé, pour être

sociale obligatoire. Il peut souscrire, acquérir et détenir des parts sociales facultatives jusqu'à un maximum de dix mille parts par associé. »

Une « réserve latente permettant le pilotage du risque des futurs investissements » se constitue. La valeur boursière de certaines participations détenues par ONE CREATION sont supérieures au coût d'acquisition.

ONE CREATION: Valoriser par la diversification

ONE CREATION offre une diversification entre des titres cotés, non cotés et permet ainsi de consolider différentes complexités de l'investissement.

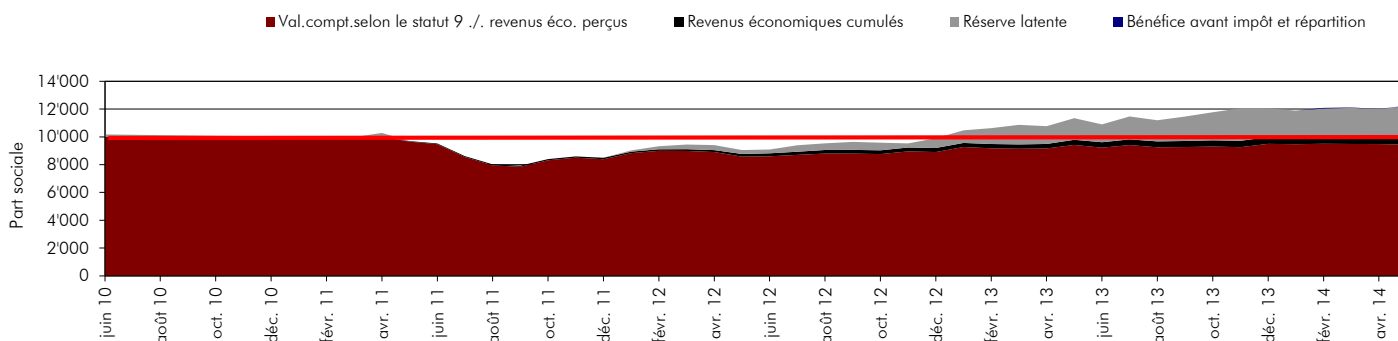
Selon son article 9 – Remboursement des parts, il est stipulé que : « En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est

établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves... ».

Les réserves sont un capital qui permettent, en fonction de la conjoncture, d'effectuer des prises de participations soit dans des titres cotés et/ou non cotés. Une gestion structurée des sources de revenus de

même qu'une large exposition internationale permet de diversifier le risque lié aux fluctuations de l'économie.

La recherche d'un rendement durable doit permettre d'atteindre les objectifs à long terme de ONE CREATION.



ONE CREATION

Quai Perdonnet 5
CH-1800 Vevey
T +41 (0)21 925 00 33

www.onecreation.org

Devenir associé: <http://www.onecreation.org/Site-F/Associés/Souscription.asp>

DIRECTION

Olivier Ferrari - CEO
T +41 (0)21 925 00 33 - oferrari@coninco.ch

Sabine Mabillard - Directrice
Département Placements Collectifs
T +41 (0)21 925 00 38 - smabillard@coninco.ch

Tania Carroz - Développement durable
T +41 (0)21 925 00 43 - tcarroz@coninco.ch

Paola Orlando Micolot - Business Development
T +41 (0)21 925 00 37 - pmicolot@coninco.ch

ONE CREATION-Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel.

La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Pour un développement industriel économique durable

ONE CREATION

Think Sustainable

ONE CREATION opère une nouvelle augmentation dans le capital de KKB



Photo ci-dessus: KKB - PV Solar Project Von Roll Breitenbach en développement

(suite de la page 1)

A propos de KLEINKRAFTWERK BIRSECK (KKB)

Activités en bref

Depuis sa fondation en 2005, KKB est un producteur indépendant d'électricité issue des énergies renouvelables. La société se concentre sur l'acquisition et l'exploitation de centrales hydrauliques, photovoltaïques et de parcs éoliens en Suisse et dans certains pays européens (actuellement en France, Italie et Allemagne).

La société KKB AG est cotée à la bourse de Berne depuis 2010. Deux augmentations de capital successives ont été réalisées en 2012 et 2013. Avec la nouvelle augmentation de capital en juin 2014, ce dernier, qui est actuellement de CHF 7'889'140 pourra être augmenté de 9'600'000 actions au prix nominal de CHF 1.- pour atteindre CHF 17'489'140. A fin 2013, KKB exploite en Suisse et en France dans les domaines hydrauliques, photovoltaïques et éoliens, un parc de production ayant une puissance installée totale de 57 MW (proportionnellement aux participations).

Données financières

La rentabilité du capital (IRR) par projet visée s'élève à au moins 500 points de base par an (en prenant comme référence les taux d'intérêts suisses de maturité équivalente au premier trimestre

2013 et en supposant un coefficient d'endettement de 60%).

L'IRR et le coefficient d'endettement sont définitivement fixés par le Conseil d'administration pour chaque projet au moment de la décision d'investissement.

Un dividende de 5% est prévu pour 2014.

- **Type de société**
Société cotée en Suisse (bourse locale)
- **Secteur économique**
Infrastructure/Énergies renouvelables
- **Intensité durable**
Société Pure: elle est investie à 100% dans les énergies renouvelables
- **Lieu de domicile et d'activité**
Suisse avec exploitation en Suisse, en France et en Allemagne
- **Capitalisation boursière**
Petite

www.kkbenergy.com